



CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE SOLITAIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAVOILE

Grade 3

Club Nautique de Vichy

19-22 août 2025

AVENANT N° 1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- **L'article 7 est modifié comme suit :**

7 FORMAT DE COURSE

Format 2 :

Phase qualificative :

Le mardi 19 août les coureurs seront répartis dans 2 groupes de manière aléatoire.

Groupe A : **flamme blanche et rouge**

Groupe B : **flamme blanche et bleue**

Chaque concurrent devra accrocher la flamme correspondant à son groupe au bout de sa bôme.

Les flammes des deux couleurs seront distribuées le mardi après le briefing.

Une nouvelle répartition sera faite le mercredi 20 août s'il y a au moins une course de validée le mardi 19 août selon la méthode suivante : 1^{er} groupe A 2^{ème} groupe B 3^{ème} groupe B 4^{ème} groupe A, 5^{ème} groupe A , ...

A partir du mercredi 20 août, au plus tard à 9 h, les groupes seront affichés.

Chaque bateau devra arborer la **flamme blanche et rouge** s'il est dans le groupe A et la **flamme blanche et bleue** s'il est dans le groupe B.

Si le jeudi 21 août, il n'y a pas au moins 3 courses de validées, la phase de qualification continuera le vendredi 22 août et il n'y aura pas de phase finale.

S'il y a eu au moins 3 courses de validées jeudi 21 août, la phase finale commencera vendredi 22 août.

Phase finale :

À l'issue de la phase de qualification, les coureurs seront répartis en flotte Or et Argent en cas de nombre impaire, la flotte Or sera favorisée. Le groupe Or devra arborer la **flamme blanche et rouge**, le rond argent la **flamme blanche et bleue**.

Dans les deux cas, si la phase finale ne peut avoir lieu, c'est le classement de la phase qualificative qui sera utilisé.

En cas de groupes non égaux, la plus grande flotte sera prise en compte pour le calcul des pénalités.

- **Le point suivant est ajouté :**

La sortie de l'eau des bateaux est interdite durant toute la compétition sauf dérogation accordée par le comité technique.

- **La règle SD4 a) de l'annexe semi-direct est modifiée comme suit :**

Le pavillon vert et blanc est remplacé par un pavillon vert.

- **L'article 3.3 est ajouté**

3. Communication

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec l'équipe d'organisation et les concurrents sur le canal VHF 72.

- **L'article 27.3 est modifié tel que :**

27.3 Les trois premiers équipages définis en **27.1 et 27.2** recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

Le 18/08/2025 à 17 h 35

Le Président du Comité de Course

Pierre MANTILLERI

Le Président du Jury

Bernard NOUAILHAS